Promouvoir une écologie positive	**P3**
Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables	**T302**

La Commission Permanente,

VU Le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD),

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants,

VU Le Code des transports et notamment ses articles L1213-3, L1221-12, L1231-1 et suivants, L2121-3 et suivants, L1113-1, L3111-1, L1231-15,

VU La loi n°78-17 du 6 janvier 1078 relative à l'informatique, aux fichiers at aux libertés dans sa rédaction issue de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

VU La délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021, donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU La délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 notamment son programme T302,

VU La délibération de la Commission Permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant le règlement d'intervention régionale en faveur des projets de covoiturage portés par les intercommunalités ligériennes,

VU La convention de service public portant sur la gestion et l'exploitation des services de transport ferroviaire de voyageurs 2022-2031 signée le 9 mai 2022,

VU La convention pour la mise en place de l'abonnement Aléop Scolaire et signée le 26 décembre 2019 et son avenant,

VU La convention relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transport collectif de voyageurs TER Pays de la Loire signée le 9 mai 2022,

VU La convention entre la Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, la SEMITAN et la SNCF, signée le 9 janvier 2019,

VU La convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2024-2033 en Bretagne et ses avenants,

VU La convention en date du 3 mai 2021 relative aux accords de réciprocité tarifaire entre les Régions Pays de la Loire et Bretagne,

VU La délibération du Bureau de la Communauté de communes Vie et Boulogne du 3 avril 2023, portant délégation au Président,

VU La convention de partenariat conclue entre Pornic Agglo Pays de Retz et la Communauté de Communes Sud Estuaire en date du 6 avril 2023 définissant le

portage de l'étude par l'agglomération la délibération,

VU Le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU Le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
l'avenant à la convention pour la mise en place de l'abonnement scolaire Aléop en TER, présenté
en 1 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer,

D'APPROUVER
la mise à jour du règlement d'intervention de la tarification régionale solidaire présentée en 1 annexe 2,

D'APPROUVER
pour l'année 2024, la mise en place de billets live à 5 € par trajet pour tous ces évènements : janvier, Premiers Plans (Angers) ;février, la Folle Journée (Nantes) ;mars, le Printemps du livre (Montaigu) ;la Croisière Estuaire (d'avril à octobre – aller ou retour en bateau, retour ou aller en train) ;avril, le Marathon de Nantes et la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour » ;mai, le Printemps de Bourges (dans le cadre d'un accord tarifaire avec la Région Centre-Val de Loire), les Trois Eléphants (Laval), le festival du Premier Roman (Laval), la 7ème Vague (Brétignolles-sur-Mer), le Marathon de la Loire (Saumur) et les Floralies (La Chabotterie) ;juin, les Z'éclectiques (Chemillé), les 24 heures du Mans auto, le Hellfest (Clisson) la Nuit de l'Erdre (Nort-sur-Erdre), Nature is Bike (Angers) et le Mans fait son cirque ;juillet, Anjou Vélo Vintage (Saumur), les Foins de la rue (Saint-Denis-de-Gastines), les Francofolies (La Rochelle), le Dub camp (Joué-sur-Erdre), les Escales (Saint-Nazaire) ;Les épreuves de Jeux Olympiques se déroulant à Nantes en juillet et août ; août, le Festival Interceltique de Lorient (accord avec la Région Bretagne) et le V&B Fest (Château-Gontier) ;septembre, les journées européennes du patrimoine (Pays de la Loire), Le Chaînon manquant (Laval) et le triathlon de La Baule ;octobre, le Festival International du Film (La Roche-sur-Yon) et Les Nuits courtes (Fontenay-le-Comte) ;novembre, les Z'éclectiques (Chemillé), Le festival des 3 continents (Nantes), Bebop (Le Mans), Evenstar (La Roche-sur-Yon) et le départ du Vendée Globe (Les Sables-d'Olonne) ;décembre, les Transmusicales de Rennes (accord avec la Région Bretagne),

D'APPROUVER
la convention relative à la tarification combinée Aléop en TER et TAN/ Naolib présentée en 1 annexe 3,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'APPROUVER
la convention d’accord tarifaire entre les Régions Pays de la Loire et Bretagne présentée en 1 annexe 4,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'APPROUVER
la convention multi partenariale Destineo 5 présentée en 2 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'AFFECTER
une autorisation d’engagement d’un montant de 50 000 € TTC pour la prise en charge de des dépenses relatives à l’assistance à maîtrise d’ouvrage sur le MaaS,

D'APPROUVER
la convention de partenariat pour la gestion des lignes autocars régionales présentée en 3 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'APPROUVER
la convention de cofinancement pour l’animation de communautés de covoitureurs avec la Communauté de communes Vie et Boulogne, présentée en 4 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 7 500 € TTC à la Communauté de communes Vie et Boulogne, sur une dépense subventionnable de 27 000 € HT dans le cadre de l’affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 16 décembre 2021. (dossier N°2022_08830),

D'APPROUVER
la convention de cofinancement pour l’animation de communautés de covoitureurs avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, présentée en 4 annexe 2,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 15 000 € TTC à la Communauté de commune Sud Vendée, sur une dépense subventionnable de 43 000€ HT dans le cadre de l’affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 16 décembre 2021. (dossier N°2022_08830),

D'APPROUVER
la convention de cofinancement pour l’animation de communautés de covoitureurs avec Clisson Sèvre et Maine Agglomération, présentée en 4 annexe 3,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 12 000 € TTC à Clisson Sèvre et Maine Agglomération sur une dépense subventionnable de 36 000 € HT dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 16 décembre 2021. (dossier N°2022_08830),

D'APPROUVER
la convention de cofinancement pour l'étude de lignes de covoiturage avec la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, présentée en 4 annexe 4,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 11 598 € TTC à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz sur une dépense subventionnable de 38 660 € HT dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 16 décembre 2021. (dossier N°2022_08830),

D'APPROUVER
la convention pour l'étude de lignes de covoiturage dans le département de la Mayenne, présentée en 4 annexe 5,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 15 000 € TTC au Département de la Mayenne sur une dépense subventionnable de 100 000 € HT dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 16 décembre 2021(dossier N°2022_08830).

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur le point 1.2.1 : Carte mobi
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble
Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : P.BARRE, C.HUGUES.

REÇU le 21/11/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs